

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siége à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



**DELBU2023-09-087**

**Economie, emploi et relations entreprises - Acquisition d'une parcelle bâtie : Projet Gare Guingamp - Etablissement Public Foncier de Bretagne**

Le 2 août 2012 a été signée une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, la ville de Guingamp et Guingamp Communauté portant sur un périmètre correspondant au quartier de la Gare de Guingamp.

Au travers de cette convention, l'EPF devait accompagner l'intercommunalité et la ville de Guingamp, au moyen de portages fonciers, dans leurs opérations de maîtrise foncière sur ce secteur stratégique. Au cours des dernières années, l'EPF a ainsi effectué quelques acquisitions foncières et immobilières sur le secteur de la Gare.

L'EPF a notamment acquis, le 30 mai 2013, une parcelle bâtie appartenant à Monsieur RAOULT au prix de 45 000 euros HT. Cette parcelle occupe un emplacement stratégique, puisqu'elle est située à proximité immédiate de la gare et de l'entrepôt MAZEAS qui est depuis devenu propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération. Le bien en question est désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE GUINGAMP.

Parcelle bâtie d'une surface totale de 281 m<sup>2</sup> située dans le périmètre du « Projet Gare ».

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
AM	007	Rue Saint-Julien	2 a 81 ca

Lors de l'acquisition par l'EPF, le bâti présent sur la parcelle admettait un usage d'habitat. Dans le futur PLUi, la parcelle est située au sein du périmètre de centralité de Guingamp. Plusieurs destinations sont donc envisageables en terme d'urbanisme.

Les conventions de portage étant conclues pour une période de 10 ans, il convient désormais de procéder au rachat de ladite parcelle auprès de l'EPF, à un prix d'acquisition négocié à 74 482, 22 euros TTC. Ce prix intègre les frais de portage et la prise en charge du coût de la démolition d'une partie du bâtiment effectuée par l'EPF.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 15 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Conseil d'Agglomération au Bureau ;

**Considérant** que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers d'un montant inférieur à 180 000 euros, effectuer les rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- De se prononcer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AM007 située rue Saint-Julien sur la commune de Guingamp, d'une superficie de 281 m<sup>2</sup>, au prix total de 74 482,22 euros TTC ;
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

